



Lardy

Renault  
Group



Aubevoye

Renault  
Group

3 novembre 2021

actu

## CESSION DE LA MAINTENANCE DEA-TM

### LA COMMISSION DE SUIVI DU 28 OCTOBRE A DRESSÉ LE BILAN

#### 27 SALARIÉS CONCERNÉS AU DÉPART :

4 sites touchés :

- Lardy (17),
- Aubevoye (6),
- Technocentre (3)
- Le Mans (1).

45 ans 1/2 de moyenne d'âge.

#### BILAN APRÈS MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DU 21 JUILLET :

- 10 salariés se sont inscrits à la RCC
- 9 collègues ont retrouvé un poste
- 8 départs auront lieu chez P2M
  - 7 sur Lardy
  - 1 sur Le Mans

Rappel : Une absence d'accord n'aurait pas empêché Renault de transférer ses salariés.

La CFE-CGC, bien que contre ce 1224-1, a pris ses responsabilités et signé l'accord d'accompagnement afin d'éviter **27 DÉPARTS SECS.**  
(sans aucune compensation)

#### Contacts

CFE-CGC GUYANCOURT  
API : FR TCR LOG 056  
Mail : [cfegctechno@gmail.com](mailto:cfegctechno@gmail.com)

SECTION SYNDICALE RENAULT LARDY  
API : FR CTL L71 0 02  
Mail : [cfegclardy@orange.fr](mailto:cfegclardy@orange.fr)

## Plus jamais ça chez Renault Group !

La CFE-CGC, a pris acte de la mise en œuvre de la cession de l'activité de maintenance opérationnelle à la Société P2M à la date du 1<sup>er</sup> novembre.

### 27 SALARIÉS QUI N'ÉTAIENT PAS VOLONTAIRES

- La **décision unilatérale de l'employeur** aboutissait à une mutation forcée.
- Un acte **légal mais contraire aux affichages** de la Direction Générale.
- Un **coup de poignard** dans l'Accord de Transformation des Compétences dans les Fonctions Globales tout juste signé !

### 28.000 SALARIÉS DANS LE DOUTE

- **La confiance ne se décrète pas.** Avec cet acte, vécu comme une rupture dans le dialogue social cher à Renault, une déchirure s'est produite.
- Une **réaction immédiate et unanime** des organisations syndicales et des salariés oblige Renault à négocier des dispositions supra-légales.

### BILAN DE L'OPÉRATION : UNE DÉFIANCE ET DES LIGNES ROUGES POUR LES NÉGOCIATIONS EN COURS

- La CFE-CGC et les autres organisations syndicales ont **banni les départs contraints** comme outil possible dans le projet d'accord à venir.
- **Un accord signé est un accord à respecter**, c'est non négociable !

La CFE-CGC a toujours su défendre les salariés sans distinction. Ses valeurs font d'elle la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale du groupe.